



SPAgri-CFDT  
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture  
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - Cemagref - CNPPF - Anses - IFN -  
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

**POINT D'INFORMATION  
CTPM DU 9 MARS 2011**

**Déclaration préalable CFDT**

*La CFDT demande le retrait de l'ordre du jour du projet de note de service relative au recrutement et la situation juridique des agents non titulaires de l'État. En effet, le CSFPE est réuni ce jour autour d'un protocole d'accord sur la situation des agents contractuels et un projet de loi est annoncé pour le printemps. Pour la CFDT, une compilation de textes en cours de révision n'est pas opportune. Le moment voulu, la CCP devra être saisie du projet d'une nouvelle note de service.*

**Le secrétaire général retire le point de l'ordre du jour et retient la demande de la CFDT** relative à la mise en place d'un groupe de travail issu du CTPM.

**Le secrétaire général, après l'expression collective de désarroi parmi les agents en DDI**, rappelle que le MAAP ne démissionne pas vis-à-vis de ses services, même s'ils sont interministériels. Il exprime le choix de maintenir des services FORTS sur le terrain avec un renforcement des missions des directions régionales en tant qu'instances de synthèse. Il en veut pour preuve le maintien des réunions des responsables de services qui mettent en œuvre les missions du MAAP dans les DDI, des réunions mensuelles des DRAAF. Pour la partie GRH, le ministère est soucieux de l'application de la charte de gestion. Les agents restent gérés par chaque ministère.

Sur interpellation de la CFDT, le SG va se rapprocher de la direction de l'Agence de Service et de paiements (ASP) pour expertiser les questions relatives au transfert de la gestion de la garantie collective du risque prévoyance vers un système de référencement, sans que les agents aient eu le temps de prendre des dispositions appropriées pour éviter une rupture de leur garantie.

## Ordre du jour

### POINT 1 : VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS

**2 projets d'arrêté** sont présentés pour permettre de transformer l'actuel entretien d'évaluation en un entretien professionnel qui servirait alors de base à l'attribution des réductions d'ancienneté : **un projet d'arrêté pour les agents du MAAP et un spécifique pour les IPEF, corps interministériel.**

Le rôle de la notation est maintenu pour les enseignants et les conseillers principaux d'éducation, car cette disposition est inscrite dans leurs statuts.

Le formulaire sur l'entretien professionnel (grille qui servira d'appui à l'attribution des réductions d'ancienneté) sera pour tous les agents du MAAP celui qui sera adopté en CTP des DDI.

Le texte prévoit un élargissement du nombre des bénéficiaires de réductions d'ancienneté chaque année (au moins 55% des agents pour 1 mois de réduction d'ancienneté, au plus 10% pour 2 mois de réduction et au plus 5% pour 3 mois de réduction). Il prévoit aussi que les majorations ne pourront excéder 1 mois avec présentation d'un rapport par le supérieur hiérarchique.

La CFDT ne regrette pas la disparition de la notation (infantilisante), mais elle observe que les entretiens d'évaluation sont loin d'être généralisés et voire en dégradation, comme l'atteste le bilan de leur réalisation présenté au CTP d'administration centrale en février 2011 (les taux de réalisation des entretiens d'évaluation sont en dégradation en 2010 par rapport à 2009 et varient de 38% à 90% selon les directions).

La CFDT demande donc un effort particulier sur la formation et notamment celle des évaluateurs.

La CFDT dénonce l'absence de formulaire. Le projet présenté en groupe de travail a paru particulièrement inadapté.

La CFDT demande que des bilans de réalisation des entretiens d'évaluation soient présentés lors des CT(P) ainsi que la répartition des bonifications d'ancienneté par catégorie et par structure. En conséquence, la CFDT ne peut s'engager sur des textes incomplets et ne prend pas part au vote.

### POINT 2 : VALEUR PROFESSIONNELLE DES IPEF

Le texte introduit la notion de parcours professionnel pour progresser. La mobilité de métier est censée dynamiser les carrières. La CFDT prône une harmonisation réelle des critères pour les agents qui travaillent dans des structures différentes ou des affectations différentes. La CFDT n'est pas opposée à une valorisation de la mobilité.

**Vote sur ces deux textes :**

**Contre (SNETAP, FSU, Sud, CGT) : 11 ;**

**Abstention : 2 ;**

**NPPV (ne prend pas part au vote) (CFDT): 2 ;**

**Pour : 15 Administration**

**POINT 3 : PROJET DE DÉCRET CRÉANT DES CT SPÉCIFIQUES DU MAAP DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE CONSULTATION D'OCTOBRE 2011**

Le décret interministériel crée des CT de proximité (notion de CTP local dans le système actuel), 1 CT d'administration centrale et 1CT ministériel.

Le projet de décret ministériel met en place un CT central du secteur enseignement pour les établissements publics et propose la création d'un CT de gouvernance qui associerait les personnels d'une DRAAF et des DDI de la région concernés par la répartition des emplois et crédits du MAAP. Cette demande formulée depuis longtemps par la CFDT est également exprimée par d'autres ministères, mais n'a pas encore reçu un accord de la fonction publique.

**Les représentants CFDT ont voté pour ce projet.**

Les représentants CFDT ont formulé des questions :

- Vote des agents MAAP de l'enseignement maritime au CTPM?
- Vote des agents des établissements publics gérés par le MAAP au CTPM?
- Mode de désignation des membres des CT de gouvernance? L'administration va expertiser ces points et rappelle qu'une réunion est prévue le 16 mars sur l'organisation de la consultation 2011?
- Quid des CTP FORMCO, CTP Action sociale et CTP Qualité : pour les deux premiers, ils émanent du CTPM et devraient être maintenus ; le CTP qualité relève de la DGAL qui devra se prononcer.

**VOTE sur ce projet de décret :**

**Pour (FO, UNSA, CFDT) : 3.**

**Contre (CGT) : 1**

**Abstention (FSU) : 1**

**POINT 5 : RECRUTEMENT ET SITUATION JURIDIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT : RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DES ORGANISATIONS SYNDICALES, DONT LA CFDT**

Les représentants CFDT ont défendu la demande d'un moratoire sur les fins de contrats dans l'attente du projet de décret sur les non titulaires.

**POINT 6 : PNA**

La CFDT demande que les CAP soient saisies lors d'une mobilité dans le cadre d'une PNA géographique (en général OK) mais aussi fonctionnelle.

Sur interpellation des représentants CFDT, le chef du SRH confirme que les règles applicables en matière d'action sociale pour les agents en PNA dépendent de son employeur.

**POINT 7 : BILAN SOCIAL 2009**

La CFDT avait déposé dès décembre une liste de questions à propos des données présentées dans ce bilan social. Le chef du SRH indique qu'un courrier sera transmis pour répondre à ces observations.

**POINT 8 : REPRÉSENTANT DU MAAP À LA CNIL**

Information du CTPM, conformément à la loi : Mme Marie-Françoise GUILHEMSANS, directrice des affaires juridiques est désignée

**POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES**

**Site de Picpus** (JMA) : Phase finale de désignation du maître d'œuvre, arbitrages rendus sur le montage financier. Un groupe de travail sera mis en place dès avril 2011 sur ce projet de 34 000 m<sup>2</sup>

**Questions diverses posées par la CFDT**

*Situation des agents employés dans des ministères différents vis-à-vis de l'action sociale?*

*Abattoirs en Bretagne* : Le représentant de la DGAL confirme que le projet présenté en région Bretagne n'est pas faisable compte tenu de la réglementation communautaire. Il indique qu'une réflexion est engagée pour valoriser les inspections vétérinaires dans les élevages lors des inspections sanitaires en abattoir.

*Bilan de l'exécution du titre 2 en 2010* : le secrétaire général se satisfait de ne pas avoir eu à réclamer une avance pour régler les salaires de décembre. Observons cependant que des engagements qui avaient été pris notamment en faveur des secrétaires administratifs n'ont pas été tenus avec la parution d'un décret statutaire au 30 décembre et l'absence de rétroactivité.

*Retour aux agents* : détail des mesures 2011. Le secrétaire général indique qu'une réunion sera organisée avant l'été pour en discuter.